

# Règlement du concours 1980 de la SSO (communiqué)

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **125 (1980)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Règlement du concours 1980 de la SSO (communiqué)

### 1. Orientation

La SSO lance pour 1980 un concours sur le thème «Exercices de tir et de combat». Elle veut, par là, encourager la préparation d'exercices variés et mettre à disposition de ceux qui voudraient y recourir par la suite la documentation reçue.

### 2. Participants

Toute personne incorporée dans l'armée suisse.

### 3. Tâche

Le thème de l'exercice est libre. Les documents suivants seront soumis (pour autant qu'ils soient indispensables à l'exécution de l'exercice):

- Description succincte (thème, but, formation, type d'exercice).
- Ordre général.
- Situation générale et particulière.
- Déroulement/phases.
- Représentation de l'adversaire/des buts.
- Formulation des exigences pour les différents échelons engagés.
- Documentation concernant la place de tir.
- Extrait de la carte/croquis (à la plus grande échelle possible).

### 4. Jury

Le jury se compose de membres du comité central et, en cas de besoin, de spécialistes. Sa décision est sans appel. Il n'y aura pas de correspondance à ce sujet.

### 5. Critères d'appréciation

- Originalité de l'exercice présenté.
  - Utilisation du terrain.
  - Réalisme de la représentation de l'adversaire.
  - Formulation des exigences quant à leur réalisme et à la possibilité d'en contrôler l'exécution.
  - Rapport entre appareil mis en œuvre et rendement.
- Pour plus de détails, s'adresser au secrétariat du comité central.

### 6. Envoi des travaux

Les travaux seront adressés en 3 exemplaires d'ici le *30 septembre 1980* au secrétariat de la SSO, Tuileries Keller S.A., 8422 Pfungen. L'enveloppe portera un nom-code. Une autre enveloppe portant le même nom-code contiendra les grade, nom, incorporation et adresse de l'auteur.

7. Prix	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 2000.—	2 <sup>e</sup> prix	Fr. 1000.—
	3 <sup>e</sup> prix	Fr. 500.—	4 <sup>e</sup> prix	Fr. 500.—

Nombreux livres pour les viennent-ensuite.

Le jury se réserve de répartir différemment les montants en fonction du nombre et de la qualité des travaux.

### 8. Publication

Le résultat du concours sera publié début 1981. Les travaux primés seront édités sous forme adéquate et versement d'un honoraire. Les droits d'auteur deviendront alors propriété de la SSO. La publication d'autres ouvrages dans des périodiques militaires pourra être recommandée, les droits en resteront à leurs auteurs.

### 9. Collection, archives

Tout travail utilisable sera conservé en un exemplaire par la bibliothèque militaire fédérale et enregistré électroniquement, de telle sorte qu'il soit accessible à toute personne satisfaisant au niveau de classification de l'ouvrage.

SSO - Commission de l'instruction